

Caméra individuelle : information

Version ICP-1.0 en vigueur à compter du dimanche 1^{er} novembre 2026

Responsable du traitement : Pierre-Hugo Cantarutti, entrepreneur individuel (EI), Equinoxe Service, 17 rue de la Forêt, 68800 Thann

Vos droits et vos questions : contact@equinoxe-service.tech · +33 3 67 26 81 18

Notice présentée sur place sur simple demande à toute personne présente lors d'une intervention

Le technicien d'Equinoxe Service peut être porteur d'une caméra individuelle. La présente notice vous en informe (article 13 du Règlement (UE) 2016/679) ; la Politique de confidentialité, sur equinoxe-service.tech, en expose le détail.

1/. Pourquoi

Sécurité du technicien, prévention des litiges, preuve de l'état des lieux et du déroulement de l'intervention. Fondement : l'intérêt légitime d'Equinoxe Service à protéger son intervenant et à défendre ses droits.

2/. Quand

La caméra est portée de façon apparente et **n'enregistre pas en continu**. Le technicien la déclenche lui-même, lorsque les circonstances le justifient (mise en cause, tension, risque pour sa sécurité, litige prévisible). L'enregistrement couvre les deux minutes précédant le déclenchement et se poursuit jusqu'à l'arrêt. **Le technicien vous avertit oralement au moment du déclenchement**. Un voyant bleu fixe, en façade, indique que la caméra est en veille avec mémoire tampon ; il passe au rouge clignotant dès que l'enregistrement est déclenché.

3/. Ce qui est enregistré

L'image, l'heure et la date, la position GPS, ainsi que le son lorsque le microphone est actif ; un voyant rouge fixe sur le dessus de l'appareil indique que le microphone est coupé. Le technicien filme l'installation et le déroulement de l'intervention, non les personnes au-delà de ce qu'exige la situation.

4/. Qui y accède, combien de temps

- **Accès** : le responsable d'Equinoxe Service seul ; jamais les clients, l'espace professionnel ni les rapports d'intervention.
- **Conservation** : douze mois, dans un espace de stockage distinct et non partagé, avec une empreinte numérique garantissant l'intégrité du fichier ; puis suppression, sauf procédure en cours.
- **Communication** : exclusivement à un assureur, un conseil, un expert ou une autorité, lorsqu'un incident ou un litige le justifie. Aucune diffusion.

5/. Vos droits

Vous pouvez demander à visionner l'enregistrement qui vous concerne, dans le respect des droits des tiers, et vous opposer à sa conservation pour des motifs tenant à votre situation. Droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation ; réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).